

Belgium-Leuze-en-Hainaut: Insurance and pension services

OJ S 124/2017 01/07/2017

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Leuze-en-Hainaut

Postal address: Avenue de la Résistance 1

Town: Leuze-en-Hainaut

Postal code: 7900

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Rudy Bral

E-mail: r.bral@leuze-en-hainaut.be

Telephone: +32 69669846

Fax: +32 69545213

Internet address(es):General address of the contracting authority: www.leuze-en-hainaut.beElectronic access to information: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/549/7S/2017>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Service Finances-Recette

Postal address: Avenue de la Résistance 1

Town: Leuze-en-Hainaut

Postal code: 7900

Country: Belgium

Contact person: Madame Liliane Stradiot

E-mail: l.stradiot@leuze-en-hainaut.be

Telephone: +32 69669850

Fax: +32 69665665

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Service Travaux

Postal address: Zoning de l'Europe 7

Town: Leuze-en-Hainaut

Postal code: 7900

Country: Belgium

Contact person: Madame Aurélie Jean

E-mail: urbanisme@leuze-en-hainaut.be

Telephone: +32 69590269

Fax: +32 69670861

Internet address: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/549/7S/2017>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: Commune de Leuze-en-Hainaut

Postal address: Avenue de la Résistance 1

Town: Leuze-en-Hainaut

Postal code: 7900

Country: Belgium
Contact person: Madame Aurélie Jean
E-mail: urbanisme@leuze-en-hainaut.be
Telephone: +32 69590269
Fax: +32 69670861
Internet address: www.leuze-en-hainaut.be

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Assurances et services connexes (courtage).

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: Ville et CPAS de Leuze-en-Hainaut, 7900 Leuze-en-Hainaut.

NUTS code BE327 Arr. Tournai

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

§ 1. Le présent marché ressortit à la catégorie 6, a) de l'annexe II.A. de la loi du 15.6.2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

§ 2. Le présent marché de services porte sur l'attribution de polices d'assurances et les services de courtage liés aux risques dégâts et pertes, accidents du travail et accidents corporels, responsabilité et flotte automobile de la ville et du CPAS de Leuze-en-Hainaut. Il s'agit donc d'un marché conjoint au sens de l'article 38 de la loi du 15.6.2006 susdite.

Les prestations exigées sont détaillées dans les clauses techniques du cahier des charges.

§ 3. Il n'y a pas de division en lot. Par conséquent, les soumissionnaires sont tenus de remettre offre pour l'ensemble du marché (l'ensemble des volets) et ce, sous peine de nullité absolue de leur offre.

§ 4. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit en cours d'exécution du marché (postérieurement à l'attribution) d'ajouter ou de supprimer des prestations faisant l'objet d'un avenant à ce marché (et moyennant juste compensation s'il échet).

§ 5. Sauf avis contraire dans le présent cahier des charges, les polices et la mission de courtage prendront effet au 1.1.2018 à 0:00 et auront une durée de 1 an. À l'échéance de cette période, le marché est ensuite reconductible tacitement et sans formalité avec un

maximum de 3 reconductions en application de l'article 37, § 2, de la loi du 15.6.2006. La durée totale du marché et de ses reconductions ne peut en aucun cas excéder 4 ans à dater de la conclusion de celui-ci.

Chaque partie peut néanmoins mettre fin de manière unilatérale au contrat d'assurance à la fin de la première, de la deuxième ou de la troisième année, à condition que la notification à l'autre partie soit faite par lettre recommandée, en respectant le délai de préavis suivant:

— en cas de résiliation par le preneur d'assurance: au moins 3 mois avant l'échéance annuelle,

— en cas de résiliation par l'assureur: au moins 6 mois avant l'échéance annuelle.

La partie qui exerce ce droit de mettre fin au marché n'est tenue au paiement d'aucune indemnité à l'autre partie.

II.1.6. CPV code(s)

66500000 Insurance and pension services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 365 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Attestation sur l'honneur:

Par le seul fait de participer à la procédure de marché public, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans l'un des cas d'exclusion visés à l'article 61 de l'arrêté royal du 15.7.2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, à savoir:

- participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal,
- corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal,
 - fraude au sens de l'article 1^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002,
- blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme,
- en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales,
- a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales,
- a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle,
- en matière professionnelle, a commis une faute grave,
- n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'AR du 15.7.2011,
- n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi, conformément aux dispositions de l'article 63 de l'AR du 15.7.2011,
- s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Si le soumissionnaire est une association sans personnalité juridique formée entre plusieurs personnes physiques ou morales, toutes les conditions (à l'exception de celles relatives à la capacité technique) doivent être satisfaites dans le chef de chaque associé.

Travailleurs en séjour illégal:

En application de l'article 20, § 1^{er}/1, de la loi du 15.6.2006 relative aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, sera en principe exclu de l'accès aux marchés publics, à quelque stade que ce soit de la procédure, tout soumissionnaire pour lequel il est établi qu'il a occupé, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11.2.2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. L'exclusion de la participation aux marchés publics vaut pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Par le seul fait de participer à la procédure de marché public, le soumissionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'occupe pas et qu'il n'occupera pas, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11.2.2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Dettes sociales et fiscales:

- en application de l'article 61, § 2, 5°, de l'arrêté royal du 15.7.2011, pourra être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui n'est

pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62,

— en application des articles 60 et 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011, le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs n'est pas obligé de joindre à son offre une attestation ONSS prouvant qu'il est en ordre de paiement de ses cotisations (attestation portant sur l'avant-dernier trimestre écoulé avant la date limite de réception des demandes de participation). Avant de prendre la décision d'attribution, le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si l'adjudicataire pressenti est en règle via l'application Digiflow,

— si le soumissionnaire emploie du personnel relevant d'un autre état membre de l'union européenne, il joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi,

— en application de l'article 61, § 2, 6°, de l'arrêté royal du 15.7.2011, pourra être exclu de l'accès au marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations fiscales conformément aux dispositions de l'article 63,

— le soumissionnaire joint à son offre une attestation récente dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des offres. Si le soumissionnaire est belge, il est dispensé de fournir cette attestation et le pouvoir adjudicateur procédera lui-même, par voie électronique, à la vérification de la situation de tous les soumissionnaires auprès du SPF Finances, dans les 48 heures suivant le moment ultime pour le dépôt des offres, conformément à l'article 63, § 2, alinéa 4, de l'arrêté royal du 15.7.2011,

— tout soumissionnaire ayant des dettes sociales ou fiscales supérieures à 3 000 EUR sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribution, qu'il possède, à la fin de la période visée à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi ou d'une entreprise public au sens de l'article 2, 2°, de la loi, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3 000 EUR près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. À cette fin, le soumissionnaire est tenu de joindre directement à son offre la preuve de telles créances, le pouvoir adjudicateur n'ayant aucune obligation de solliciter ces preuves en cas de constat de dettes sociales ou fiscales.

Extraits du casier judiciaire:

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'avant la conclusion du marché (notification), le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de l'inviter à produire, par les moyens les plus rapides, un extrait du casier judiciaire délivré à une date ne pouvant être antérieure à 6 mois avant la date limite de réception des offres ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance et dont il résulte que le soumissionnaire concerné:

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux,

— n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toutes situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales,

— n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales,

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

Dans l'hypothèse où le pouvoir adjudicateur use de cette faculté, le soumissionnaire interrogé dispose d'un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la demande du pouvoir adjudicateur pour produire le document demandé.

L'extrait peut être demandé par lettre, fax ou courrier électronique à l'adresse suivante:

SPF Justice — DG ROJ — Service casier judiciaire central — Boulevard de Waterloo 115 — 1000 Bruxelles.

E-mail: cjc-csr@just.fgov.be

Le soumissionnaire doit mentionner sur la demande le nom de la personne morale, l'adresse du siège social, et le motif de sa demande (marché public).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire fournira une attestation concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux assurances sur lesquels porte spécifiquement le marché (primes) couvrant les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités de la compagnie d'assurance, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Chiffre d'affaires relatif aux assurances visées par le présent marché d'un montant minimum de 5 000 000 EUR/an au cours de chacun des 3 derniers exercices disponibles (s'agissant d'un marché de services d'assurances, un tel montant se justifie compte tenu de la nature des prestations à fournir, soit le versement d'une somme d'argent le cas échéant bien plus importante que le montant du marché en cours).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

Le soumissionnaire fournira une attestation apportant la preuve:

— qu'il est inscrit au registre des intermédiaires d'assurances indépendants (numéro d'inscription FSMA à mentionner),

— que l'assureur proposé est agréé par la FSMA pour pratiquer les branches d'assurances du présent marché. Outre cette preuve, si l'assureur est inscrit au registre d'un état membre de l'espace économique européen autre que la Belgique, le soumissionnaire doit apporter la preuve que cet assureur est autorisé à exercer par voie de succursale en Belgique et en outre un document d'où il ressort qu'il dispose d'une filiale ou d'une représentation suffisante en Belgique.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire devra obligatoirement démontrer la réalisation de services similaires au cours des 3 dernières années à l'aide d'une attestation de bonne exécution.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Prix (montant des primes annuelles et services de courtages). Weighting 50
2. Garantie. Weighting 25
3. Qualité du service de courtage. Weighting 25

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2017/027/549-T

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 18.8.2017 - 15:00

Payable documents: yes

Price: 0,00 EUR

Terms and method of payment: Cahier spécial des charges.

Les documents du présent marché public sont consultables via le lien internet suivant:

<https://cloud.3p.eu/Downloads/1/549/7S/2017>

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

21.8.2017 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 21.8.2017 - 10:00

Place:

Hôtel de ville, Salle du Conseil, 1^{er} étage

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information**VI.4. Procedures for review****VI.4.1. Review body****VI.4.2. Review procedure****VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained****VI.5. Date of dispatch of this notice**

27.6.2017